

**Comparaison des résultats statutaires et
réglementaires, de l'actif total statutaire et
de la base de tarification réglementaire,
et passif présumé**

1 Résultats au 31 décembre 2016 – Activités réglementées du Transporteur

- 1 Le tableau 1 suivant concilie les résultats statutaires des activités réglementées du
- 2 Transporteur avec les résultats présentés selon le cadre réglementaire, établis selon un
- 3 même référentiel comptable, soit les principes comptables généralement reconnus des
- 4 États-Unis (« PCGR des États-Unis »).

**Tableau 1
Conciliation
État des résultats - Activités réglementées (M\$)
Exercice terminé le 31 décembre 2016**

	Résultats statutaires (EF sectoriels)	Ajustements réglementaires				Résultats réglementaires Présentation Régie
		Ajustements réglementaires		Résultats réglementaires	Présentation Régie	
		Débit	Crédit			
Produits (Revenus requis du service de transport)	3 212,6			3 173,3		3 112,7
Transport d'électricité	3 116,8			3 116,8		3 112,7
Service de la charge locale	2 743,6			2 743,6		2 743,6
Revenus "cavalier" de la charge locale	2,3			2,3	(2,3) (i)	0,0
Service de point à point long terme	299,6			299,6		299,6
Revenus "cavalier" de point à point à long terme	0,2			0,2	(0,2) (i)	0,0
Service de point à point court terme	25,3			25,3		25,3
Clients à l'externe	45,6			45,6		45,6
Revenus "cavalier" clients à l'externe	0,1			0,1	(0,1) (i)	0,0
Écart des revenus des services de transport de point à point	0,0			0,0	(1,4) (j)	(1,4)
Écart des pénalités sur écarts de réception	0,1			0,1	(0,1) (v)	0,0
Autres produits	95,8			56,5		0,0
Clients à l'externe	8,3			8,3	(8,3) (k)	0,0
Capitalisation du rendement de l'avoir propre	39,7	39,3 (a)		0,4	(0,4) (u)	0,0
Facturation interne	30,9			30,9	(30,9) (l)	0,0
Facturation interne télécom.	38,0			38,0	(38,0) (m)	0,0
Amortissement actifs et passifs financiers act. régl.	(4,9)			(4,9)		0,0
Compte d'écarts - Revenus des services de transport point à point	(2,6)			(2,6)	2,6 (j)	0,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	(2,4)			(2,4)	2,4 (n)	0,0
Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception	0,1			0,1	(0,1) (w)	0,0
Effets actifs et passifs financiers act. régl.	(16,2)			(16,2)		0,0
Compte d'écarts - Revenus des services de transport point à point	(1,4)			(1,4)	1,4 (j)	0,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	(14,7)			(14,7)	14,7 (o)	0,0
Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception	(0,1)			(0,1)	0,1 (v)	0,0
Intérêts nets actifs et passifs financiers act. régl.	0,0			0,0		0,0
Charges (Dépenses nécessaires à la prestation du service)	1 784,6			1 783,6		1 754,5
Exploitation	734,8			738,3		702,5
Charges brutes directes	504,6	2,4 (c)	2,5 (b)	504,5	0,2 (p) (5,1) (q)	499,6
Charges de services partagés	377,0	3,8 (d)	0,8 (b)	380,0		380,0
Coûts capitalisés	(146,8)	0,6 (b)		(146,2)		(146,2)
Facturation interne émise	0,0			0,0	(30,9) (l)	(30,9)
Autres charges	1 049,8			1 045,3		1 103,5
Achats de transit et d'électricité	34,3			34,3		34,3
Amortissement	916,3	0,1 (e) 0,8 (h)		917,2	(0,1) (p) 46,3 (r) 50,0 (u)	1 013,4
Taxes	99,2			99,2		99,2
Autres revenus de facturation interne	0,0		5,4 (f)	(5,4)	(38,0) (m)	(43,4)
Frais corporatifs	0,0			0,0	31,9 (s)	31,9
Comptes d'écarts	0,0			0,0	17,0 2,4 + 14,7 (n) et (o) (0,1) (w)	17,0
Coût de retraite						17,1
Pénalités liées aux services complémentaires						(0,1)
Comptes de frais reportés	0,0			0,0	(91,7)	(91,7)
Coûts de mises en service de projets non autorisés	0,0			0,0	(0,1) (p)	(0,1)
Passage aux PCGR des États-Unis	0,0			0,0	(46,3) (r)	(46,3)
Implantation et application des normes CIP v5	0,0			0,0	5,1 (q)	5,1
Disjoncteurs PK	0,0			0,0	(50,4) (u)	(50,4)
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	0,0			0,0	(0,4) (t)	(0,4)
Facturation externe	0,0			0,0	(8,3) (k)	(8,3)
Résultat d'exploitation (Rendement sur la base de tarification)	1 428,0			1 389,7		1 358,2
Frais financiers (Coût des capitaux empruntés)	838,3	821,2 (g)	838,7 (g)	820,8	0,4 (t)	821,2
Frais corporatifs	32,0		0,1 (b)	31,9	(31,9) (s)	0,0
Résultat provenant des activités poursuivies	557,7			537,0		537,0
Résultat provenant des activités abandonnées	0,0			0,0		0,0
Résultat net (Coûts des capitaux propres)	557,7			537,0		537,0

Les éléments de conciliation correspondent aux :

1 **Ajustements réglementaires**

- 2 a) Frais d'emprunt capitalisés portion capitaux propres.
- 3 b) Renversement de la quote-part du Transporteur dans l'amortissement du coût des
- 4 services passés au titre du Régime de retraite.
- 5 c) Renversement de l'amortissement du passif réglementaire lié au coût des services
- 6 passés au titre du Régime de retraite.
- 7 d) Rendement sur les actifs des fournisseurs.
- 8 e) Ajustement pour refléter l'impact lié aux durées de vie utile.
- 9 f) Rendement sur les actifs de télécommunications des clients.
- 10 g) Ajustement pour refléter la différence entre les méthodes de reconnaissance des coûts
- 11 de financement.
- 12 h) Ajustement de la charge d'amortissement résultant de la norme IAS 19, Avantages du
- 13 personnel, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 9 juillet 2015.

14 **Ajustements réglementaires Présentation Régie**

- 15 i) Renversement des revenus "cavalier" et de leur amortissement.
- 16 j) Reclassement de la rubrique statutaire Effets actifs et passifs financiers act. régl.
- 17 Compte d'écarts – Revenus des services de transport point à point à Écart des revenus
- 18 des services de transport de point à point.
- 19 k) Reclassement de la rubrique statutaire Clients à l'externe à Facturation externe.
- 20 l) Reclassement de la rubrique statutaire Facturation interne à Exploitation – Facturation
- 21 interne émise.
- 22 m) Reclassement de la rubrique statutaire Facturation interne télécom. à Autres revenus
- 23 de facturation interne.
- 24 n) Reclassement de la rubrique statutaire Amortissement actifs et passifs financiers
- 25 act. régl. – Compte d'écarts – Coût de retraite à Comptes d'écarts – Coût de retraite.
- 26 o) Reclassement de la rubrique statutaire Effets d'actifs et passifs financiers
- 27 act. régl. - Compte d'écarts - Coût de retraite à Comptes d'écarts – Coût de retraite.
- 28 p) Reclassement des coûts afférents au compte de Frais reportés – coûts de mises en
- 29 service de projets non autorisés des rubriques statutaires Exploitation – Charges brutes
- 30 directes et Autres charges – Amortissement à Comptes de frais reportés – Coûts de
- 31 mises en service de projets non autorisés.

- 1 q) Reclassement des coûts afférents au compte de Frais reportés – implantation et
2 application des normes CIP v5 de la rubrique statutaire Exploitation – Charges brutes
3 directes à Comptes de frais reportés – Implantation et application des normes CIP v5.
- 4 r) Reclassement des coûts afférents au compte de Frais reportés – passage aux PCGR
5 des États-Unis de la rubrique statutaire Autres charges – Amortissement à Comptes de
6 frais reportés – Passage aux PCGR des États-Unis.
- 7 s) Reclassement de la rubrique statutaire Frais corporatifs à Frais corporatifs des
8 dépenses nécessaires à la prestation du service.
- 9 t) Reclassement du crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental de la
10 rubrique statutaire Frais financiers à Intérêts reliés au remboursement gouvernemental.
- 11 u) Reclassement des coûts afférents au compte de Frais reportés – disjoncteurs PK des
12 rubriques statutaires Autres produits – Capitalisation du rendement de l'avoir propre et
13 Autres charges – Amortissement à Comptes de frais reportés – Disjoncteurs PK.
- 14 v) Renversement de la rubrique statutaire Effets actifs et passifs financiers
15 act. régl. - Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception et de la rubrique Écart
16 des pénalités sur écarts de réception.
- 17 w) Reclassement de la rubrique statutaire Amortissement actifs et passifs financiers
18 act. régl. – Compte d'écarts - Pénalités sur écarts de réception à Comptes
19 d'écarts - Pénalités liées aux services complémentaires.

2 Actif total statutaire et base de tarification au 31 décembre 2016 – Activités réglementées du Transporteur

- 1 Le tableau 2 suivant concilie l'actif total statutaire réglementé et la base de tarification du
- 2 Transporteur au 31 décembre 2016, établis selon un même référentiel comptable, soit les
- 3 PCGR des États Unis.

Tableau 2
Conciliation
Actif total statutaire et base de tarification - Activités réglementées (M\$)
Au 31 décembre 2016

	Actif total statutaire	Ajustements réglementaires	Base de tarification
Immobilisations corporelles en cours	1 842,4	(1 840,7) (1) (1,7) (2)	0,0
Actifs incorporels en cours	24,5	(24,5) (1)	0,0
Immobilisations corporelles en exploitation			
Coût	32 574,0	30,3 (3)	32 604,3
Amortissement cumulé	13 124,8	1,6 (3) 216,5 (4)	13 342,9
Valeur nette	19 449,2	28,7 (3) (216,5) (4)	19 261,4
Actifs incorporels	479,3		479,3
Coût	941,5		941,5
Amortissement cumulé	462,2		462,2
Autres actifs	(484,7)		(535,6)
Contributions internes et autres	(592,0)		(592,0)
Remboursement gouvernemental	42,6		42,6
Compte de frais reportés de projets non autorisés	0,3	(0,3) (5)	0,0
Compte de frais reportés - Disjoncteurs PK	50,6	(50,6) (5)	0,0
Actifs réglementaires	13,8		13,8
Fonds de roulement	125,5		201,0
Encaisse réglementaire	0,0	61,9 (6)	61,9
Débiteurs	18,5	(18,5) (7)	0,0
Matériaux, combustibles et fournitures	107,0		107,0
Actifs stratégiques	0,0	32,1 (8)	32,1
ACTIF TOTAL vs BASE DE TARIFICATION	21 436,2	(2 030,1)	19 406,1

1 Les éléments de conciliation correspondent aux :

2 **Ajustements réglementaires**

3 1) Les immobilisations corporelles en cours et les actifs incorporels en cours sont exclus de
4 la base de tarification jusqu'à leur mise en exploitation.

5 2) Ajustement des immobilisations corporelles en cours attribuable à la quote-part du
6 Transporteur dans l'amortissement du coût des services passés au titre du Régime de
7 retraite qui a déjà été récupéré dans les tarifs.

8 3) Ajustement du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles en
9 exploitation attribuable à la mise en service des portions capitalisées résultant de
10 l'application de la norme IAS 19, Avantages du personnel, pour la période du 1^{er} janvier
11 2012 au 9 juillet 2015.

12 4) Ajustement pour refléter l'impact lié aux durées de vie utile.

13 5) Les comptes d'écarts et de frais reportés sont exclus de la base de tarification.

14 6) L'encaisse réglementaire est établie selon une étude des délais de recouvrement des
15 dépenses (étude Lead/Lag).

16 7) Les débiteurs sont exclus de la base de tarification.

17 8) Intégration de la composante des actifs stratégiques au 1^{er} janvier 2016 suite à la
18 décision D-2016-029.

19 Le Transporteur présente, à la pièce HQT-2, Document 2.2, un rapport des auditeurs
20 indépendants portant sur la conciliation entre les états financiers statutaires et les états
21 financiers réglementaires.

3 Passif présumé du Transporteur au 31 décembre 2016

- 1 Hydro-Québec, et non ses divisions, émet des titres de dette sur les marchés financiers. Par
2 conséquent, la division Hydro-Québec TransÉnergie n'a pas de dette propre sur les
3 marchés financiers.
- 4 Néanmoins, la Régie de l'énergie a reconnu au Transporteur une structure du capital
5 présumée comportant 70 % de capitaux empruntés. Par conséquent, l'établissement d'un
6 passif présumé en vertu de cette règle ne permet pas d'en réaliser une conciliation avec les
7 données vérifiées d'Hydro-Québec pour son exercice financier se terminant le
8 31 décembre 2016.
- 9 Compte tenu de ce qui précède, le passif présumé du Transporteur au 31 décembre 2016
10 peut être établi de la façon suivante :

Base de tarification (k\$) ¹	19 406 102
x Portion Dette de la structure du capital	<u>70 %</u>
Passif présumé relatif aux activités réglementées de transport (k\$)	<u>13 584 271</u>

¹ Voir la pièce HQT-3, Document 1.